AGA-PS.L

Association de Gestion Agréée

des Professions de Santé et des Professions Libérales

N° SIRET: 314 136 250 000 29

16 rue Fénélon – 69006 Lyon (Tél) 04.78.65.97.51 (Fax) 04.72.74.97.34 (E-mail) aga-ps@wanadoo.fr

NUMERO D'AGREMENT DE L'ASSOCIATION: 204 690

A DEPOSER AVANT 30 MARS 2007

EXERCICE 2006

BORDEREAU D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

A retourner à l'Association obligatoirement avec les documents demandés.

Du		Au	
NOM DE L'AD	HERENT	PRENOM	
NOM DE L'EX	PERT-COMPTABLE		
	ON ET ATTESTATION A RETOU		
□ à moi-même		_	-comptable/Conseil
Tél.:	Fax:	Tél. :	Fax:
Adresse mail	. :		
	DOCUMENTS OBLI	GATOIRES A NOU	S RETOURNER
□ РНОТОСО	OPIE de la déclaration 2035 pour	r archives AGA (<u>impératif</u>)	
	ERCEZ EN GROUPE : PHOTOCOPIE de la déclarat	tion n°2036	
	□ ORIGINAL de la déclaration □ PHOTOCOPIE de la déclarat	Č I	
SI VOUS AVI	EZ UN EXPERT-COMPTABLE :		
	de tenue de comptabilité et de cor		
DOLID TOLIC	LECADHEDENTC.		
	<u>LES ADHERENTS</u> : PIE déclaration DADS 1 (pour sal	lairas varsás)	
			emplacement ou de collaboration, soit à
toute profession	•	torunes verses soft en eus de re	implacement of the controller, soil a
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	e déduits faire l'objet d'une déc	laration au Service des Impôts avant le
	i 2006,sur le formulaire DAS 2."		*
	JLATIF des recettes annuelles (in	nformatiques ou manuelles)	
□ РНОТОСО	PIE du premier relevé bancaire d	de l'année 2006 (01/01/2006)	et du dernier de l'année (31/12/2006)
\Box PHOTOCO	PIE récapitulatif des dépenses ann	muelles on grand livre	

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES:

□ Pour les professionnels de santé :				
Montant du relevé d'hone	oraires (SNIR) :	••••••		
MONTANTS A DETAILLER:				
☐ DETAIL DES GAINS DIVER	RS (ligne 6 sur la déclaration n°2035) : i	ndiquer le détail des montants		
	nelle:			
• Remboursement d'URSSAF :				
Remboursement assurances dive	ers:			
 Indemnisation par les prévoyance 	es Madelin:			
Remboursement FIF-PL / FCC ((formation continue):			
 Remboursement aide télétransm 	ission:			
 Indemnisation maternité et pater 	nité :			
Redevance collaborateur :				
Autres :				
	e la CSG/CRDS€ <u>(à</u>			
versements trimestriels de février, mai	i, août et novembre 2006 ou récapitulatif a	nnuel si mensualisation)		
	€ est à noter EN PRELEVEMENT			
	€ est à noter en ligne 14 «CSG dé			
RAPPEL : Ne doit pas être compris sur	la ligne 25 : « Charges sociales personnel	les obligatoires »		
· ·	tions de déductibilité de l'assurance en cor	-		
	e si vous êtes <u>à jour de l'ensemble des coti</u>			
	sociales, et se déduisent colonne BU, <u>lign</u>	e 25 sur la déclaration n°2035, et à		
additionner avec les charges sociales en l	igne BK.			
Prévoyance :		:€		
Complémentaire santé:	€			
DADDEL A PERMITION !				
RAPPEL: ATTENTION!	isé, indiqué sur votre Avis d'imposition (F	Potraito - maximum - 24 154.6)		
verifiez le moniuni de deduction dutor	ise, inaique sur voire Avis a imposition (F	<i>Xetrane: maximum = 24.134 €)</i>		
□ LOCAL : Qualité de l'occupant :	1 - Propriétaire			
E LOCAL : Quante de 1 occupum :	2 - Locataire d'une SCI dont il détient le			
	3 - Locataire d'un tiers autre			
	4 - Locataire en crédit bail			
5 - Local loué par la S.C.M. □				
Existe-t-il un bail : Oui – Non	L'immeuble figure t il	l à l'actif : Oui – Non		
□ DETAIL DU POSTE ''LEASI	ING'': souscrits en 2006			
Indication du matériel concerné				
Montant annuel déduit :				
Durée (Nombre d'année) :				
NB. : la durée du contrat de leasing doit concorder avec la durée d'amortissement fiscal				
☐ ASSURANCES (ligne 22 sur la	déclaration $n^{\circ}2035$):			
		1		
	LIBELLE	MONTANT		
	nnelle	MONTANT		
Multirisque cabinet et matériel		MONTANT		

☐ MODE DE COMPTABILISATION DES FRAIS AUTOMOBILES :	
1) FRAIS REELS : porter la totalité des frais concernant le véhicule sur la ligne 23 de la déclaration 2035	
Leasing Barème essence	
Achat	
70 d diffisation prof.	
Joindre le détail des réintégrations (ligne 36 de la déclaration 2035)	
Date d'achat :	
Prix d'achat :	
(Elimite de l'amortissement pour les venicules dont la première infinatriculation date dépuis novembre 1990 . 18 300 €)	
2) EVALUATION FORFAITAIRE (à remplir tableau de la page 2035 BK de la déclaration n°2035) <u>RAPPEL</u> : La carte grise doit être au nom de l'adhérent(e).	
Puissance fiscale :CV	
Kilométrage professionnel parcouru total :km	
• <u>Dont</u> distance domicile - cabinet :km	
<u>Dont</u> distance autre :km	
E BY AN OVINCORDINE HODE A MEATINE OF A STATE OF A STAT	
☐ BLANCHISSERIE FORFAITAIRE (ligne 17 sur la déclaration n°2035) : Tarif et nombre :	
Nombre de jours travaillés :	
TOTAL :€	
NB.: Vous devez pouvoir justifier du tarif retenu pour le blanchissage (non pas de pressing)	
☐ DETAIL DU POSTE "CONGRES, FORMATION" : ligne 26 sur la déclaration n°2035	
Objet ou thème du congrès :	
E.P.U. (formation): Montant:	
ND - 1 - company definent annin on lieu diment aven Partivité avenção	
NB. : les congrès doivent avoir un lien direct avec l'activité exercée.	
☐ DETAIL DES FRAIS FINANCIERS : ligne 31 sur la déclaration n°2035	
Montant des frais financiers (Intérêts de prêt + assurance du prêt)	
Autres frais financiers : agios débiteurs*	
frais de banque	
frais carte bleue (TPE)abonnement service minitel ou Internet.	
abounded service manter of internet.	
* <u>RAPPEL</u> : Les agios débiteurs ne sont déductibles que s'ils ne sont pas la conséquence de prélèvements personne excessifs	ls
□ DETAIL DIVERS A REINTEGRER: ligne 36 sur la déclaration n°2035	
1) Quote-part personnelle des dépenses déduites en professionnel.	
Véhicule :	
Frais financiers (dont agios débiteurs):	
Congrès et autres :	
• Locaux:	
Téléphone portable :Autres :	
Autos	
NB.: cette liste est non exhaustive.	
2) <u>Frais de comptabilité et d'adhésion</u> : (pour un chiffre d'affaires inférieur à 27.000,00 € H.T.)	
• Montant :	

□ DETAIL FRAIS D'ETABLISSEMENT : (en cas d'acquisition de murs ou de cabinet)
T DETAIL DIVIEDS A DEDILIDE (I. 42 L. 1/L. (I. 20035)
 □ DETAIL DIVERS A DEDUIRE (ligne 43 sur la déclaration n°2035): • Plus-values à CT de l'exercice étalées
 TOTAL DES APPORTS PRATICIENS:€ dont CHEQUES OU VIREMENTS :€ dont ESPECES APPORTEES :€ dont EMPRUNTS SOUSCRITS DANS L'ANNEE 2006 :€ RAPPEL: Les emprunts professionnels ne sont déductibles que s'ils correspondent à l'acquisition d'actifs professionnels figurant obligatoirement sur le tableau d'amortissements.
☐ TOTAL DES PRELEVEMENTS PRATICIENS :€
 dont CHEQUES ou PRELEVEMENTS (cb, virements,) :€ dont ESPECES PRELEVEES :€ dont CSG NON DEDUCTIBLE :€
☐ TOTAL DES CAPITAUX D'EMPRUNTS REMBOURSES DANS L'ANNEE (sans les intérêts) si non inscrits en prélèvement praticien
■ SOLDES DES RELEVES BANCAIRES : (Joindre les copies à votre dossier) • Solde au 01/01/06
OBSERVATIONS (commentaire sur votre comptabilité que vous tenez à signaler pour faciliter l'étude de votre dossier) :

IMPORTANT

Nous vous rappelons qu'il est indispensable que ce bordereau soit renseigné au mieux afin d'éviter des demandes de documents ou questions lors de l'étude approfondie de votre dossier (Examen de Cohérence et de Vraisemblance) qui est faite ultérieurement.

NOM:	PRENOM:
- (O - : - V	, , ,

I - RAPPROCHEMENT BANCAIRE 2006

	BANQUE
A Solde en fin de période 31/12/06	
B DEPENSES NON DEBITEES SUR LES RELEVES BANCAIRES DE 2006, MAIS INSCRITES SUR LE LIVRE DE DEPENSES 2006 EN BANQUE	
C RECETTES NON CREDITEES SUR LE RELEVE BANCAIRE DE DECEMBRE 2006, MAIS INSCRITES SUR LE LIVRE DE RECETTES/DEPENSES 2006 EN DEPOTS BANQUE (hors chèques différés)	
${f G}$ solde comptable : montant à reprendre pour la reconstitution de Trésorerie (A) - (B) + (C)	

	LIVRE COMPTABLE
	OU INFORMATIQUE
Le solde (H) en fin de période au 31/12/06 est égal à (D) - (E) + (F) :	
D TOTAL DES ENTREES BANCAIRES 2006	
E TOTAL DES SORTIES BANCAIRES 2006	
F SOLDE COMPTABLE DE L'ANNEE PRECEDENTE	
(OU SOLDE INFORMATIQUE DU COMPTE BANQUE)	
H solda comptebla	
H solde comptable	
(D) - (E) + (C)	

Les deux résultats G et H doivent être identiques.

Si « G » est supérieur à « H » :	Si « H » est supérieur à « G » :			
cela signifie que des écritures ont été créditées	cela signifie que des écritures ont été			
en banque et n'ont pas été reprises dans la	comptabilisées 2 fois (recettes) ou			
comptabilité.	omises (dépenses).			
NB : Attention à l'erreur d'addition en cas de comptabilité manuelle.				

RECETTES		DEPENSES	
Total entrées Banque :		Total dépenses Banque	
Total entrées Caisse :		Total dépenses Caisse	
Sous-total:	=	Sous-total:	=
Apports:			
Chèques 2005 différés		Prélèvements personnels : Achat d'immobilisations :	
déposés en 2006		Rétrocessions versées :	
Chèques 2006 différés déposés en 2007 :	+	Versements SCM:	
Divers (ex. :moins rétrocessions versées)		Quote-part SCM : Forfaits : Divers :	+
TOTAL : (2035) ligne <u>AG</u> :		TOTAL : (2035) ligne BR : de la déclaration 2035 et les totaux	=

NOM:	PRENOM:
110111	

II - RECONSTITUTION DE TRESORERIE POUR L'EXERCICE 2006

(Conformément à l'article 100 de la Loi de Finances pour 1990)

- Soldes financiers au 31/12/06 est égal :		
* solde comptable (G) de la banque au 31/12/06		
(résultat du rapprochement bancaire ci-joint)	+/	€
* chèques différés écrits sur le livre de <u>recettes journalier</u> en 2006, remis en banque en	_	
2007, et écrits sur le livre de trésorerie informatique ou manuel en 2007	+	€
* Solde espèces (si les espèces 2006 n'ont pas été remises en banque, ni prélevées par	_	
le praticien, ni dépensées pour payer des frais)	+	€
- Prélèvements praticien (espèces + chèques + C.S.G. non déductible)	<u> </u>	€
- capital des emprunts remboursés sur les comptes professionnels		
(si non passé en prélèvement praticien)	H	€
	ш	
- Versements à la SCM	+	€
	ш	
- Versements PEE.	+	€
- Acquisitions d'immobilisations de l'année	🖽	€
$TOTAL A = \dots$		
$\boxed{101ALA = \dots}$	<u></u>	€
- Soldes financiers au 01/01/06 est égal : * solde comptable (F) de la banque au 01/01/06	+/-	€
* chèques différés écrits sur le livre de <u>recettes journalier</u> en 2005 et remis en	17	
banque en 2006 et écrits sur le livre de trésorerie informatique ou manuel en 2006	H	€
banque en 2006, et écrits sur le livre de trésorerie informatique ou manuel en 2006 * solde espèces au 01/01/06 (en principe il est égal à zéro)	<u> </u>	€
solde especes da 01/01/00 (en principe il est egal d'2010)	Ш	Č
- Apports praticien	+	€
	ш	
- le montant des emprunts contractés et repris sur les comptes professionnels		
(si non compris dans les apports ci-dessus)	+	€
	<u> </u>	
- Quote part frais SCM (répartis d'après la 2036)	H	€
	_	
- Frais forfaitaires (blouses et voiture)	#	€
(si ceux-ci n'ont pas été payés par l'un des comptes professionnels ou par espèces)		
- Vente de biens inscrits sur le tableau des immobilisations	. 🖽	€
$TOTAL B = \dots$		€
RESULTAT THEORIQUE A - B =		
Ligne 34 de la déclaration 2035 pour 2006 =		

(Les deux résultats ci-dessus doivent être identiques.)

EXPLICATIONS SUR L'ETABLISSEMENT DES ETATS DE RAPPROCHEMENTS BANCAIRES

* AU 31/12/06 **BANQUE**

Le solde comptable de la banque au 31/12/06 doit être déterminé d'après la colonne 1, c'est-à-dire :

- (A) Le solde sur le relevé bancaire au 31/12/06
- (B) chèques et cartes comptabilisés en 2006 sur le livre des dépenses et débités sur les relevés bancaires de 2007.
- (C) + remises de chèques portées sur le livre comptable recettes/dépenses en 2006 et créditées sur le premier relevé bancaire de 2007 (hors chèques différés).
- (A) (B) + (C) = solde comptable de la banque au 01/01/06 (G). Ce solde a déjà été déterminé l'année précédente au 31/12/05.

* AU 01/01/05 LIVRE COMPTABLE

Calcul du solde sur le livre comptable (**H**) : colonne 2

Entrées bancaires 2006 (**D**)- dépenses bancaires 2006 (sur le livre de trésorerie et frais professionnels ou journal de banque informatique **E**) + solde comptable au 01/01/06 (**F**)

Le total de la colonne 1 doit être égal au total de la colonne 2.

Une différence indiquant des erreurs d'écritures comptables sur les livres et doit être recherchée.

EXEMPLE D'ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE AU 31/12/06

EXEMPLE D'ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE AU 31/12/06				
		Col. 1	Col. 2	
Eléments à rapprocher et comparer		BANQUE	LIVRE	
			COMPTABLE	
A Solde inscrit sur le relevé bancaire au 31/12/06 (Col. 1)		+ 6 299.97		
Solde calculé sur le livre comptable (Col. 2)			+ 1 313.70	
B DEPENSES NON DEBITEES SUR LE RELEVE BANCAIRE DE				
DECEMBRE 06, MAIS PORTEES SUR LE LIVRE DE				
RECETTES/DEPENSES (côté sortie)	_			
1	2 €			
chèque BNP N° 100 du 27.12.06 60.9	98 €			
chèque BNP N° 098 du 15.11.06 4 573.	47 €			
chèque BNP N° 099 du 31.12.06 791.	21 €	- 5 528.23		
chèque BNP N° 101 du 20.12.06 77.2	27 €			
prél. carte bleue du 31.12.06	8 €			
C RECETTES NON CREDITEES SUR LE RELEVE BANCAIRE DE				
DECEMBRE 06, MAIS <u>COMPTEES</u> DANS LES DEPOTS DE I				
06	DECEMBRE			
(côté entrée/banques)				
(dépôts espèces et chèques à la banque)				
	1 €	+ 541.96		
-	35 €			
541.9	96 €			
G solde comptable : montant à reprendre pour la reconstitution de Trés $(A) - (B) + (C)$	orerie	+ 1 313.70	+ 1 313.70	

RECAPITULATION MENSUELLE DES RECETTES 2006

Nom		
1 v 0m	 	

Mois	Espèces	Chèques-virements ou carte-bleue	TOTAL
JANVIER			
FEVRIER			
MARS			
AVRIL			
MAI			
JUIN			
JUILLET			
AOUT			
SEPTEMBRE			
OCTOBRE			
NOVEMBRE			
DECEMBRE			
TOTAL ANNUEL			

Coordonnées de l'Expert-Comptable :
DECLARATION DE TENUE DE COMPTABILITE ET DE CONFORMITE
Je soussigné(e),, Expert-Comptable,
déclare que la comptabilité de :
adhérent de l'Association Agréée :
AGA des Professions de Santé et des Professions Libérales 16 rue Fénelon - 69006 LYON
est tenue selon :
□ la nomenclature comptable prévue par l'arrêté du 30 janvier 1978,
□ le plan comptable de la profession de
☐ retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées, ☐ non retraité, la déclaration faisant état des créances acquises et des dépenses engagées,
☐ le plan comptable 1982 retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées.
La présente déclaration est délivrée à M pour servir et valoir ce que de droit.
Fait à Le

Coor	donnée	s de l'adhé	rent:	
•••••	•••••	•••••	•••••	•••••
•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			•••••

MENTION A JOINDRE OU A RECOPIER SUR

<u>5</u>

VOTRE DECLARATION N°2035 PAGE 2035 BK EN LA DETAILLANT LE PLUS POSSIBLE
CALCUL FRAIS VEHICULE TRAJETS PROFESSIONNELS 2005
1° - TRAJETS DOMICILE - LIEU DE TRAVAIL
Distance séparant le domicile du lieu de travail :
Fréquence par semaine :
Nombre de semaines :
Total : km
2° - <u>CALCUL</u>
Nombre total de kms :
Tarif kilométrique pour une CV =
TOTAL FRAIS: Euros